

Le CHU d'Orléans lance sa démarche « Hôpital sans tabac »

Mardi 2 septembre dernier, le CHU était fier de signer la charte officialisant la démarche et d'inaugurer ses premières zones de tolérance pour fumeurs

Ce mardi 2 septembre, le CHU d'Orléans était très heureux d'inaugurer le lancement de sa démarche hôpital sans tabac.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la promotion de la santé, un projet initié dès 2018, le CHU d'Orléans a décidé de s'inscrire dans une démarche de Lieu de Santé Sans Tabac, avec une mise en place progressive à compter du mardi 2 septembre 2025.

Pour franchir cette nouvelle étape plus concrète, les principaux acteurs de la démarche étaient conviés pour signer la charte d'engagement du Lieu de santé sans tabac. Le CHU était co-représenté par son directeur général par intérim, Thierry Arrii, ainsi que par le Docteur Damien Labarrière, addictologue, coordinateur du comité de pilotage. Pour le Réseau de prévention des addictions (Respadd), le Docteur Nicolas Bonnet pouvait témoigner, au moment de parapher le document, des efforts accomplis au CHU pour s'inscrire dans la dynamique, grâce à la pose d'une signalétique dédiée et ludique sur les principaux accès de l'établissement et la mise en place de 7 zones de tolérance (de petits abris identifiés au sein desquels les fumeurs devront désormais se rendre). L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est également signataire de cette charte et subventionne la démarche à hauteur de 300 000 euros sur 3 ans, notamment pour accompagner les personnels hospitaliers et les patients vers une sortie du tabac.

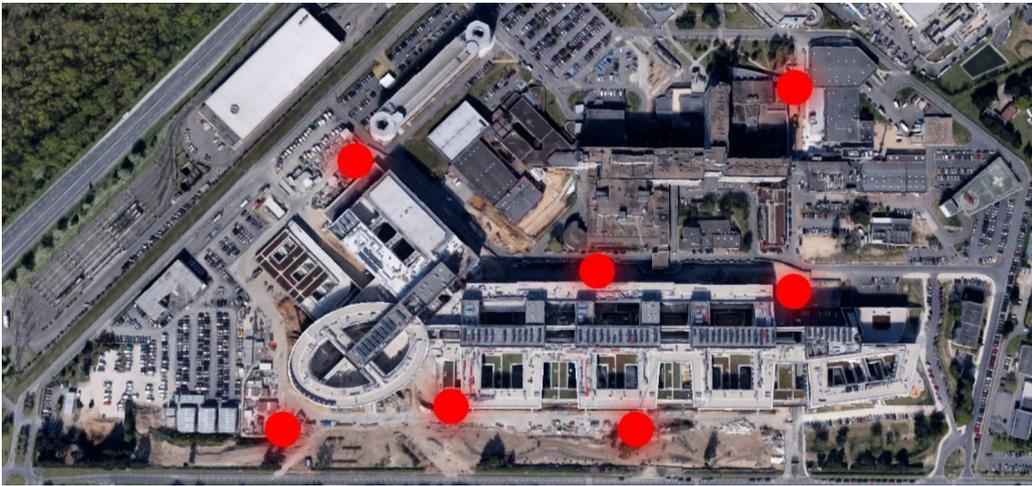
A ce jour, le CHU évalue son action anti-tabac au niveau bronze sur l'échelle du RESPADD. Il s'agit désormais de viser la certification argent puis or, d'ici 1 ou 2 ans. Pour ce faire, l'établissement devra réussir à faire disparaître totalement les cigarettes de son enceinte ! Rien que sur mai dernier, il était encore possible de collecter près de 33 000 mégots de cigarette sur tous les abords de l'hôpital !

Cette initiative vise donc à offrir à chacun, patients, visiteurs et professionnels, un environnement sain, protecteur et cohérent avec nos missions de santé publique Et plus particulièrement protéger du tabagisme passif toute personne fréquentant l'hôpital public, les personnels, les visiteurs et les patients, en particulier les plus vulnérables. Le CHU souhaite également mieux sensibiliser aux bénéfices d'être libéré du tabac, offrir à chacun une aide personnalisée au sevrage et permettre à tous de s'informer, se former, et devenir acteur de la démarche.

Pour en savoir plus sur la démarche hôpital sans tabac, une vidéo de présentation vous est proposée : <https://bit.ly/47WP2Vw>

Besoin de vous libérer du tabac, de réduire votre consommation ou d'avoir des informations concernant les méthodes de sevrage ? L'équipe de tabacologie du CHU d'Orléans peut vous aider. Une offre de soins par des tabacologues vous est proposé à votre rythme et adaptée à vos horaires de travail.

Pour prendre rendez-vous : **02 38 57 50 86**.



Contact : Direction de la communication – Pauline DI MASCIO
pauline.dimascio@chu-orleans.fr - Tel. 02 38 61 33 42